

GROUPEMENT
de la

COMPAGNIE OU ESCADRON
de

UNITÉ
Brigade de

P.V. N° 574 du 9/5 / 19. 83

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE - A , P - P

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

83306851

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse et plan de situation
2	Audition d' A , P -P
3	Audition de F , J B
4	Audition d' A , J -T
5	Audition d' A , L Veuve S

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. Le Préfet, Commissaire de la République du Département de la à
	1	au Général, Commandant la Région Aérienne à
	2	M. Le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Bureau emploi - renseignement, Section opérations à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt groupement LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET APPROUVÉ PAR :
Le Colonel D
Commandant la légion de gendarmerie
de
DATE, SIGNATURE, 10/10/83
PAR DÉLÉGATION
CHIEF D'ÉTAT-MAJOR
BUREAU CENTRAL GENDARMERIE

COMPAGNIE

de

DE SYNTHESE

Brigade de

04951 TE 574 / 03 / 19

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

NOUS SOUSSIGNÉ(S) D, D, Gendarme OPJ et R, J, C, Gendarme APJ
de la Brigade de

VU L'(ES) ARTICLE(S) 292 et 293 du D.O. du 20 Mai 1903 .

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

CE JOUR ^{DATE} neuf mai mil neuf cent quatre vingt trois, ^{HEURE} à huit heures, sommes avisés
téléphoniquement par M. A, P F, demeurant à
de ce qu'au cours de la nuit écoulée, il a observé des phénomènes lumineux qu'il
ne s'explique pas.

Nous nous transportons sur les lieux.

CONSTATATIONS ET MESURES PRISES

A notre arrivée, sur les lieux, au centre du village de
, nous contactons le nommé A, P F qui nous relate que
vers 22 heures, le 8 Mai 1983, il a remarqué la présence entre le
et le village de, un objet volant émettant une lumière blanche intense.
Son observation a duré jusqu'à trois heures du matin, l'objet lumineux se déplaçant
lentement vers le. En observant cet objet à l'aide de jumelles, M. A
a remarqué la présence d'hublots sur la masse ronde plus lumineuse à l'avant qu'à
l'arrière.

Aucune trace ou indice n'a été relevé, permettant d'affirmer ou d'infirmes les
dires du témoin.

Les vérifications effectuées auprès des services de la navigation aérienne de
l'Aéroport de et auprès de la Base Aérienne Militaire de,
permettent d'établir qu'aucun trafic aérien, connu de ces services, n'a été en-
registré aux heures indiquées par le témoin.

Un message de compte-rendu a été établi et adressé aux destinataires habituels.

ENQUETE

Il a été procédé à l'audition de A, P F, qui confirme ses dé-
clarations verbales et précise que son épouse, et le nommé P, J B
ont fait les mêmes observations que lui (Pièce n° 2).

Mme C, F épouse A, confirme verbalement les dires de son
mari, mais n'apporte aucun élément nouveau.

DESTINATAIRES

INSCRIPTION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

<input type="checkbox"/>	M. Le Préfet, Commissaire de la Ré- publique de la à
<input type="checkbox"/>	M. Le Procureur de la République à
<input type="checkbox"/>	1 au Général, Cdt la R.A. à
<input type="checkbox"/>	2 M. Le Ministre des Armées ...
<input type="checkbox"/>	1 AUX ARCHIVES Groupement.

DATE DE CLÔTURE
LE 18 Mai 1983

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE ET CACHET

Il a été procédé à l'audition de P J B qui relate avoir observé une lumière blanche puissante, dans le ciel, entre le et , qui disparaissait et apparaissait, dans le brouillard. Son observation a eu lieu le 8 Mai 1983 vers 22 heures 15 (Pièce n° 3)

Poursuivant notre enquête, nous apprenons que des observations ont été effectuées dans la nuit du 9 au 10 Mai 1983 par M. A , J T , il a été procédé à son audition au cours de laquelle il relate avoir observé, entre 22 h 30 et 23 h le 9 Mai 1983, une lumière blanche qui se déplaçait dans le ciel au de l'agglomération de . Son observation a fait suite aux constatations de A F T . (Pièce n° 4) .

Il a été procédé à l'audition de L A veuve S , Premier magistrat de la commune de) afin d'avoir des renseignements sur la crédibilité des affirmations des témoins . (Pièce n° 5) .

Suite à ces secondes observations, des vérifications ont été de nouveau effectuées auprès des services de l'Aéroport de et de la Base Aérienne de . Elles n'ont pas permis d'établir un éventuel trafic aérien . - - - - -

--- CLOTURE DU PROCES-VERBAL ---

- Procès-verbal dressé en application des articles 292 et 293 du Décret du 20 Mai 1903, en six expéditions :
- La première à M. Le Préfet, Commissaire de la République de la à
- La seconde à M. Le Procureur de la République à
- La troisième au Général, Commandant la Région Aérienne à
- La quatrième et la cinquième, à Monsieur le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi - renseignement -, Section opérations à
- La sixième aux archives transmises au Commandant de Groupement de la Gendarmerie de la à

Fait et clos à , le 18 Mai 1983 à 10 heures
Les enquêteurs :

Gendarme D

Gendarme R

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE Brigade de

PROCÈS-VERBAL T E M O I N
D'AUDITION DE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

574 / 83

AUTRE CAS

N° PIÈCE

02

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
Ce jour neuf mai mil neuf cent quatre vingt trois, à huit heures trente cinq, à

Nous soussigné(s) D , D , Gendarme, Officier de police judiciaire, à la BT

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur une observation d' O.V.N.I.

Faisons comparaître devant nous la personne ci-après nommée :

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

A , P , F. , berger

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

qui nous déclare :

"" Hier soir vers 22 heures, je suis sorti, sur le pas de ma porte et j'ai vu dans le ciel, au dessus de la Mairie, entre le et , à peu près à hauteur du cimetière, une lumière blanche, comme un projecteur. - - - - -

"" En regardant avec des jumelles, j'ai constaté qu'il s'agissait d'une forme ronde avec des hublots. L'avant était plus lumineux que l'arrière. - -

"" Je n'ai pas pu évaluer la distance à laquelle se trouvait l'objet.

"" Au bout d'un moment, j'ai perdu de vue, cet objet, dans le brouillard, puis je l'ai revu, se déplaçant sans bruit vers, assez lentement, il était très haut dans le ciel. Le flux lumineux excitait toujours.

"" Mon épouse a fait les mêmes constatations que moi. - - - - -

"" J'ai cessé mes observations à trois heures, ce jour. - - - - -

"" Je vous ai appelé pour vous signaler ce phénomène que je ne m'explique pas. - - - - -

A , le 9 Mai 1983 à 8 heures 45. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue :

L.O.P.J.

A signé au carnet de déclarations

COMPAGNIE OU de

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (ANNÉE) 574 / 83

PROCÈS-VERBAL T E M O I N D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° BÉCE 03

N° FEUILLET 1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} neuf mai, mil neuf cent quatre vingt trois à neuf, à ^{lieu} D, D, Gendarme, officier de police judiciaire, à la Brigade de

Nous soussigné(s)

16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

Vu les articles

Vu l'enquête ouverte sur une observation d'O.V.N.I.

Nous faisons comparaître devant nous, la personne ci-après nommée

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOM (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

P, J, B - invalide

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M / né le

NATIONALITÉ (S'IL ÉTRANGER)

- Française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant Cité Batiment à

qui nous déclare :

"" Hier soir vers 22 heures 15, alors que j'arrivais à, j'ai vu dans le ciel entre le et, une lumière blanche puissante, qui apparaissait et disparaissait dans le brouillard. - - - - -

"" Je n'ai pas continué mes observations et suis rentré chez moi. - - - - - A, le 9 Mai 1983 à 9 heures 10. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue :

L'Q.P.J.

A signé au carnet de déclarations

COMPAGNIE DE

UNITE
Brigade dePROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
574 783 PROCÈS-VERBAL T E M O I N
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} 10 mai 1983 à 16 heures 00, nous trouvant à ^{nous trouvant à (lieu)}

Nous soussigné(s) R. J. -C., Gendarme A.P.J.

Vu les articles

20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

A. J. -T

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M7

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

fils d'A et de A E
demeurant à

Hier soir vers 22 h 30- 23 h 00, M. A. P. -F est venu au bar commerce appartenant à mon père, pour signaler qu'il apercevait à nouveau une lumière blanche qui se déplaçait.

Étant possesseur d'une paire de jumelles, je suis sorti à mon tour. J'ai constaté la présence d'une lumière qui se situait au Nord-Ouest de l'agglomération de

Cette lumière se trouvait à forte altitude. A l'aide de mes jumelles j'ai constaté que cette lumière se présentait de face. Cette forme a perdu de l'altitude puis est remontée. Elle a disparu tout en remontant. Cette forme ressemblait à deux gros projecteurs. Elle est restée à vue pendant dix minutes.

C'est la première fois que j'aperçois ce phénomène, qui je pense doit se situer entre les villages de et

Pour ma part, j'ai constaté un déplacement vertical de cet engin. Aucun son n'en provenait.

Ld 10/5/83 à 16 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

de

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

574 /83

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE T E M O I N

AUTRE CAS

N° PIÈCE

5

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} 10 mai 1983 à 16 heures 15, nous trouvant à ^{nous trouvant à (lieu)}

Nous soussigné(s) R , J -C , Gendarme A.P.J.

Vu les articles

20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

A , L , veuve S

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F / 7/11/1918 à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

fille de J et de L , F ,
demeurant à

Je suis Maire de la commune de . Effectivement j'ai entendu la rumeur publique du village affirmant la présence d'un objet volant non identifié dans le ciel de .

Ces faits m'ont été rapportés ce matin. Pour ma part, je n'ai rien constaté.

C'est l'épouse de M. A , P -F qui m'a rapporté les faits. Elle m'a demandé le journal, pour voir si la presse en parlait.

A mon avis, M. A , P -F est une personne qui exagère dans ses propos, mais s'il a vu quelque chose, on peut croire en sa parole. M. A , J -T est une personne sérieuse.

Le 10/5/83 à 16 heures 25.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)